



## Réunion inter-commissions

Relevé des discussions de la réunion du 24 février 2009 – LA BAZOGE – 9h00

- 1 -

### Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 M. Daniel LENOIR (Conseiller Général de la Mayenne)  
 M. Samuel MIENVILLE (Conseil Général de la Sarthe)  
 M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)  
 Mme Virginie GASPARI (EPL)  
 Mme Cécile DASSONVILLE (DDAF de la Sarthe)  
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir)  
 M. Ivan LECLERC (Chambre d'agriculture de la Mayenne)  
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)  
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)  
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)  
 M. Marc VELTER (Groupe Ornithologique des Avaloirs)  
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat Mixte Rivière Sarthe)  
 Mme Florence VIVIEN (SIDERM)  
 M. Rémy GILLET (AFFO)  
 M. Timothée BESSE (LOGRAMI)  
 M. Philippe GAGNOT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)  
 Mme Michèle PHILBERT (Adjointe au maire de Maresché)  
 M. Jean-Claude PLET (Comité Régional de canoë-kayak)  
 M. Daniel REBOUX (Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières)  
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM BIO Mayenne)  
 M. Luc BRIZARD (BASE 53)  
 M. Roland RENARD (Adjoint au Maire de Villaines-la-Juhel)  
 M. Gérard LIBERGE (Association rivières vivantes)  
 M. Jean-Alexandre DACHARY (FDPPMA de la Sarthe)  
 M. André CORBEAU (Truite des Alpes mancelles)

M. Thierry ANDRIEU (ONEMA Sarthe)  
 Mme Morgane THIEUX (Délégation interrégionale de l'ONEMA)  
 M. Gwénaél ROBINEAU (ONEMA Orne)  
 M. Olivier LEROYER (ONEMA Mayenne)  
 Mme Marie-Laure PIAU (FDPPMA de la Mayenne)  
 M. François TOLLOT (Adjoint au Maire d'Alençon)  
 M. Jérôme JAMET (FDPPMA de l'Orne)  
 M. Denis CAUDRON (CATER de Basse-Normandie)  
 Mme Laure LUCAS (Le Mans Métropole)  
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Député et Conseiller Général de la Sarthe)  
 Mme Françoise HERRY-DECHAUME (Adjointe au Maire de la Bazoge)  
 Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IBSA)  
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)  
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)  
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)

### **Étaient excusés :**

Mme Catherine TABARY (Société SARREL, représentant la CCI de la Sarthe)  
 Mme Véronique RIOU (Conseil Général de la Mayenne)  
 Mme Cyrille DELATTRE (PNR Normandie-Maine)  
 Mme Catherine BAUR (PNR Perche)  
 M. Bernard DUVAL (Adjoint au maire de Sougé-le-Ganelon)  
 Mme Sylvie ESLAN (Conseillère régionale Pays-de-la-Loire)  
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)  
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'eau Loire-Bretagne)  
 M. Didier BOURBON (MISE de la Mayenne)  
 M. Stéphane FAIVRE (Direction de l'eau de la Communauté urbaine du Mans)  
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS Sarthe)  
 M. Claude COURANT (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
 M. Pierre DUCHEMIN (CPNS)  
 M. Daniel LAUNAY (Hutchinson)  
 M. Bertrand ROBERT (Communauté urbaine d'Alençon)

- 2 -

### **L'ordre du jour était le suivant :**

#### **Stratégie collective du SAGE : choix des mesures et de leur sectorisation géographique**

Après le mot d'accueil de Mme HERRY-DECHAUME, Adjointe au Maire de la Bazoge, M. BREUX rappelle la démarche qui a conduit à l'élaboration des tableaux de mesures, et notamment l'organisation de plusieurs sessions de commissions thématiques en 2008, ainsi que d'un forum d'élus.

M. DUCHEMIN présente les tableaux listant l'ensemble des mesures organisées par thématique.

Concernant la protection des captages, M. BREUX souhaite que les captages abandonnés pour cause de mauvaise qualité d'eau soient tout de même suivis et que des actions soient engagées afin de reconquérir la qualité de la ressource. Par ailleurs, du point de vue de la gestion quantitative, il rappelle que lors de la sécheresse de 2003, certains captages abandonnés avaient été remis en service pour subvenir aux besoins.

M. CHAUDEMANCHE estime que souvent les captages sont abandonnés pour raisons sanitaires lorsqu'ils sont peu profonds. Par ailleurs il considère que sur certaines zones, il sera impossible de reconquérir la qualité de la ressource.

M. LENOIR signale que certains captages mayennais sont abandonnés à cause de teneurs en nitrates supérieures à 100 mg/l, et il ajoute que les programmes de reconquête sont lourds et coûteux.

M. GAGNOT considère qu'il est parfois préférable de déplacer un captage, car la nature du sous-sol peut influencer fortement sur la qualité de la ressource.

M. LENOIR estime qu'il faut inciter les acteurs locaux à rechercher les causes de pollution et à engager des programmes de reconquête de la qualité d'eau, avant même de rechercher des ressources alternatives.

Concernant la sécurisation quantitative de la ressource, Mme LABRETTE-MENAGER estime qu'il existe un trop grand nombre de structures gestionnaires, avec des territoires de compétences inadaptés.

M. BREUX considère que l'interconnexion est une mesure de sécurisation, et non de diversification de la ressource.

M. REBOUX pense qu'il faudrait favoriser l'utilisation des puits existants.

M. CHAUDEMANCHE rappelle les risques de pollution de la nappe par la multiplication des forages.

M. BREUX pense qu'il ne faut pas inciter à une utilisation individuelle de l'eau, et confirme les risques de contaminations par les puits.

M. LENOIR regrette que l'eau potable soit utilisée pour des usages qui ne le nécessitent pas (incendie et autre).

M. CHAUDEMANCHE estime qu'il est important de limiter les quantités d'eau utilisées et d'encourager le recyclage de l'eau.

Concernant les mesures liées à la réduction des pollutions agricoles, M. BRIZARD souligne la nécessité de mettre en place des champs de comparaison entre les pratiques culturales suivantes : traditionnel, biologique et semi-direct.

Il rappelle qu'un sol non travaillé a beaucoup moins d'impact sur la qualité de l'eau, et précise que l'agriculture de conservation est basée sur trois principes fondamentaux : la rotation des cultures et des couverts végétaux, la réduction progressive du travail du sol et la restitution intégrale des résidus de récolte. Il ajoute que les effets sont une baisse de 50 % des besoins énergétiques, une augmentation de la nutrition azotée de 25 %, et la présence de 2 tonnes de lombrics à l'hectare. Il signale qu'un champ de comparaison s'est mis en place en Mayenne sur l'initiative des agriculteurs.

M. LEFEUVRE souligne que le développement de l'agriculture biologique sur le bassin d'alimentation du captage de la ville de Munich, a permis de diminuer de façon considérable les coûts de potabilisation de la ressource en eau.

M. LENOIR estime que l'agriculture biologique offre les garanties nécessaires à la reconquête de la qualité de la ressource en eau. Il pense qu'il serait judicieux de préciser dans le tableau qu'il convient de développer et de sécuriser les pratiques culturales permettant de limiter le lessivage par les nitrates.

M. ROBINEAU souhaite que soit faite mention d'une mesure visant à mettre en place des bandes enherbées aux bords cours d'eau et fossés.

M. MARTIN indique que la mise en place de bandes enherbées se justifie surtout pour limiter l'impact des pesticides, et que cette mesure figure à ce titre dans le tableau.

Concernant les pollutions des collectivités, Mme LABRETTE-MENAGER signale qu'un schéma d'assainissement collectif a été élaboré sur le département de la Sarthe, et qu'il apparaît que les

stations d'épuration sont souvent surdimensionnés, avec pour incidence des coûts de fonctionnement importants. Elle rappelle qu'un décret oblige les départements à assurer le suivi des stations.

Au sujet des interdictions de rejets, Mme DASSONVILLE signale qu'il existe des techniques permettant de stocker provisoirement des rejets.

M. ROBINEAU s'interroge quant à l'impact de l'épandage des sous-produits issus de la méthanisation.

M. LENOIR indique que la méthanisation ne détruit pas, ni ne crée des nitrates.

Concernant les économies d'eau, Mme LABRETTE-MENAGER regrette que les habitants des logements collectifs ne puissent pas connaître leur consommation.

M. BREUX ajoute que de nombreux particuliers n'auront pas les moyens financiers pour s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie, et qu'il convient de les y inciter plutôt que de les y obliger. Par ailleurs il considère que les questions d'économies d'eau doivent être rattachées aux mesures liées à la sécurisation de la ressource.

Au sujet de la prévision des risques d'inondation, M. TETE estime que le SAGE n'a pas vocation à inciter à la mise en place d'un SIG interactif. Par ailleurs il considère que la réduction de la vulnérabilité doit être évoquée avec les mesures liées à la prévention des risques.

En outre, il estime que la meilleure connaissance de la genèse des crues ne doit pas seulement s'intéresser à l'amont d'Alençon ou au bassin de l'Orne saosnoise, mais à l'ensemble des affluents.

Concernant les bassins d'orage, il est rappelé qu'ils n'ont pas vocation à se remplir à chaque pluie, mais qu'ils sont conçus essentiellement pour contenir les pluies d'orages estivaux localisés. Par ailleurs, il est fait une distinction avec les bassins de rétention, situés à proximité des autoroutes, qui ont eux une vocation de dépollution.

- 4 -

Au sujet de la mesure visant à utiliser les zones de stockage naturelles (plans d'eau) pour l'écroulement des crues, M. SIROT indique qu'elle serait réglementairement et techniquement difficile à mettre en œuvre.

M. LEROYER ajoute que cette mesure est incompatible avec la DCE.

M. JAMET estime que les facteurs aggravant les risques d'inondation sont parfaitement connus, et qu'il s'agit notamment des travaux de recalibrage et de rectification des cours d'eau.

Concernant les aménagements de ralentissement dynamique, M. DACHARY espère que les actions qui seraient menées pour limiter les risques ne conduiront pas à de nouveaux travaux lourds sur les cours d'eau, et il souhaite que des actions de restauration et renaturation des cours d'eau, compatibles avec la DCE, soient privilégiées.

M. TETE considère qu'aucune mesure de ralentissement dynamique visant à réduire les risques d'inondation ne doit être écartée à ce jour.

Pour conclure, M. DUCHEMIN rappelle les grandes thématiques abordées lors des inter-commissions de ce jour et du 3/02/2009, et il propose qu'une priorisation soit effectuée afin de donner une orientation au SAGE.

Après discussion, les thématiques « morphologie des cours d'eau » et « zones humides » sont identifiées comme prioritaires, devant « eau potable » et les autres thématiques.

Les autres observations et ajouts sont mentionnés dans le tableau ci-après.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

# SAGE SARTHE AMONT : Scénarios contrastés

LES MESURES	DISPOSITION OU REGLE	FICHE ACTION
<b>Sécurisation de la ressource en eau potable</b>		
<b>Mieux gérer l'alimentation en eau potable</b>		
<i>Prioriser l'alimentation en eau potable</i>		
<i>Afficher une priorité à l'AEP</i>	X	
<b>Mieux gérer l'alimentation en eau potable</b>		
<i>Promouvoir des schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable (révision de celui de l'Orne). Harmonisation entre les départements</i>	X	
<b>Protéger les captages et les aires d'alimentation des captages (AAC)</b>		
<b>Renforcer les règles régissant la protection des captages</b>		
<i>Mise en place de PPC jusqu'au terme de la procédure</i>	X	X
<i>Mise en œuvre de prescriptions supplémentaires dans les AAC</i>	X	
<b>Engager des programmes de reconquête de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation de captage</b>		
<i>Engager des programmes de reconquête de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation de captage (ex : Saint-Pierre-sur-Orthe)</i>	X	X
<i>Suivre les captages abandonnés</i>	X	X
<i>Mise en œuvre d'actions et prescriptions dans les zones d'alimentation ou productives</i>	X	
<b>Sécuriser quantitativement la ressource</b>		
<b>Développer les programmes locaux de diversification de la ressource en eau potable</b>		
<i>Interconnexions de réseau AEP <b>Ne pas exclure l'interconnexion si nécessaire</b></i>		X
<i>Mise en place d'un nouveau captage (réalisation de forage, avec prospection et hors raccordement)</i>		X
<b>Effectuer des nouvelles interconnexions en dernier recours</b>		
<i>Interdire toute nouvelle interconnexion en mettant la pression sur la ressource et ne permettre l'interconnexion qu'en dernier recours</i>	X	
<b>Améliorer le rendement des réseaux AEP</b>		
<i>Diagnostiquer et réhabiliter progressivement les réseaux pour optimiser les rendements</i>	X	X
<i>Veiller à la qualité et au rendement des réseaux de distribution lors des instructions de nouvelles demandes de prélèvements ou de renforcement</i>		X
<b>Optimiser les points de captage fiables</b>		
<i>Améliorer le rendement</i>		X
<b>Diversifier les points de captage</b>		
<i>Mise en place d'un nouveau captage (réalisation de forage, avec prospection et hors raccordement)</i>		X
<b>Renforcer les unités de production et de distribution AEP</b>		
<i>Augmenter taille des unités Production et Distribution AEP (à préciser)</i>	X	X
<b>Préserver les zones productives</b>		
<i>Identifier et préserver les zones productives sous forme de dispositions réglementaires</i>	X	
<b>Sécuriser la prise d'eau d'Alençon</b>		
<i>Sécuriser l'AEP sur Alençon par une recherche globale visant les différentes solutions possibles (y compris géographiquement éloignées du besoin)</i>	X	X

NB : encadré vert : mesures jugées prioritaires / texte en rose : ajouts

## SAGE SARTHE AMONT : Scénarios contrastés

LES MESURES	DISPOSITION OU REGLE	FICHE ACTION
<b>Subordonner le développement du territoire à la potentialité de la ressource en eau</b>		
<i>Subordonner les autorisations de lotir à la capacité de traitement de la station d'épuration et la capacité de la ressource</i>	X	
<b>Qualité des eaux</b>		
<b>Réduire les pollutions agricoles d'origine organique et minérale</b>		
<b>Limitier les pollutions ponctuelles d'origine organique</b>		
<i>Renforcer la mise aux normes des exploitations agricoles</i>		*
<b>Limitier les apports fertilisants</b>		
<i>Mieux gérer les épandages d'effluents d'élevage</i>		X
<i>Mieux gérer la fertilisation</i>		X
<b>Limitier le lessivage des nitrates Développer et valoriser les pratiques culturales permettant de réduire les rejets de nitrates</b>		
<i>Encourager le développement de l'agriculture biologique (Animation, restauration collective, communication)</i>	X	X
<i>Encourager le développement de l'agriculture conservation (Animation, restauration collective, communication)</i>	X	X
<i>Encourager le développement de l'agriculture raisonnée</i>	X	X
<i>Mettre en place des champs de comparaison (traditionnel, raisonné, conservation, biologique)</i>		X
<b>Développer l'agriculture de conservation</b>		
<i>Encourager le développement de l'agriculture conservation et mettre en place des champs de comparaison</i>	*	*
<b>Développer et valoriser l'agriculture biologique</b>		
<i>Mettre en place des champs de comparaison (conservation, bio, classique)</i>		*
<i>Encourager la conversion à l'agriculture biologique (communication, circuits courts, restauration collective)</i>	*	*
<b>Développer l'agriculture raisonnée</b>		
<i>Avoir recours aux mesures agri-environnementales territoriales (MAET) (y compris hors Natura 2000)</i>	*	
<b>Réduire les pollutions provenant des collectivités et des particuliers</b>		
<b>Améliorer les performances de l'assainissement collectif</b>		
<i>Subordonner l'autorisation de lotir à la capacité de traitement de la station d'épuration</i>	X	
<i>Mise aux normes des dispositifs (station d'épuration (S.T.E.P.), réseau d'assainissement, stockage boues et bassin d'orage)</i>		X
<i>Interdire le rejet si trop mauvais (création d'un bassin tampon)</i>	*	*
<i>Améliorer le suivi des STEP avec contrôle sur le milieu naturel (amont et aval)</i>	X	X
<i>Améliorer la gestion des rejets des STEP de moins de 2000 Eq/H</i>		X
<b>Améliorer les performances de l'assainissement non collectif</b>		
<i>Identifier les rejets des particuliers</i>		X
<i>Inciter à la rénovation des systèmes d'assainissement non collectif</i>	X	X
<i>Sensibiliser sur l'ANC</i>		X



- 6 -

**NB : encadré vert : mesures jugées prioritaires / texte en rose : ajouts**

## SAGE SARTHE AMONT : Scénarios contrastés

LES MESURES	DISPOSITION OU REGLE	FICHE ACTION
<b>Réduire les pollutions provenant des industriels</b>		
<b>Améliorer les performances de l'assainissement industriel</b>		
Installation de décanteurs		X
Favoriser le fonctionnement en circuit fermé en milieu industriel	X	X
Dégrader les effluents industriels par méthanisation (action possible pour certaines industries)		X
Améliorer le suivi des STEP	X	X
<b>Réduire les pollutions diverses</b>		
<b>Améliorer la collecte et le traitement des eaux pluviales</b>		
Réduire la pollution liée à l'imperméabilisation des sols	X	X
<b>Réduire les pollutions dues aux pesticides</b>		
<b>Limiter les transferts de rejets de pesticides</b>		
Interdire le traitement (à préciser par les acteurs) <del>en zone agricole sensible</del> , à moins de 5 m des berges et sur les sources imperméabilisées, à moins d'1 m des fossés	X	
Planter des bandes végétalisées sur tout le réseau hydrographique, dont les fossés	X	X
<del>Suppression de traitement sur certains espaces sensibles</del> Harmoniser les arrêtés préfectoraux relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires, avec prise en compte des zones humides	X	
<del>Intégrer les contraintes de désherbage dans les documents d'urbanisme</del> Prendre en compte les contraintes d'entretien dès la conception des projets d'aménagements publics	X	
<b>Limiter l'usage des pesticides d'origine agricole</b>		
Maîtriser les apports d'intrants agricoles (chimiques)		X
Equiper les exploitations agricoles contre les pollutions ponctuelles pesticides		X
Inciter à la diversité des assolements (rotation)	X	X
<b>Limiter l'usage des pesticides au niveau des collectivités</b>		
Promouvoir la gestion différenciée pour une meilleure gestion et entretien des espaces publics	X	X
Améliorer les pratiques d'entretien des infrastructures linéaires	X	X
<b>Informers, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs</b>		
Diffuser <del>Publier</del> la liste des produits domestiques indésirables		X
Accompagner les collectivités et les particuliers pour utiliser <del>des désherbeurs thermiques</del> les techniques alternatives		X
Mettre en place des plans de gestion ou d'entretien des fossés de bords de route	X	X
Sensibiliser les collectivités, les agriculteurs et les particuliers aux techniques alternatives		X

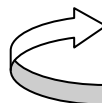
**NB : encadré vert : mesures jugées prioritaires / texte en rose : ajouts**

## SAGE SARTHE AMONT : Scénarios contrastés

LES MESURES

DISPOSITION  
OU REGLE

FICHE  
ACTION

 Thématique à rattacher à la thématique : « Sécurisation de la ressource en eau potable »

### Economie d'eau

#### Engager une gestion économe de l'eau potable

##### *Inciter les usagers, collectivités et industriels à faire des économies d'eau*

*Agir sur le ~~prix~~ et le volume distribué : **inciter à ce que la part du volume distribué prédomine dans la facturation de l'eau***

*Engager des opérations d'économies d'eau au niveau des collectivités, particuliers, industries et de l'agriculture*

*Sensibiliser la population, collectivités et industriels à l'économie d'eau*

x

x

x

#### Encourager le recyclage et la récupération

##### *Inciter les particuliers et la collectivité à la récupération des eaux de pluie*

*Inciter les acquéreurs de maisons individuelles **et les promoteurs de logements collectifs** à s'équiper ~~de citerne~~ **de dispositifs** de récupération d'eau pluviale*

x

x

*Encourager le recyclage et la récupération des eaux pour les bâtiments collectifs (eau de pluie, eau sanitaire alimentée par eau "récupérée")*

x

##### *Inciter les professionnels à la récupération des eaux de pluie*

*Inciter les industriels et les agriculteurs à s'équiper de citerne de récupération d'eau pluviale*

x

*Activités industrielles et artisanales : utilisation de l'eau en circuit fermé*

x

#### Connaître, limiter et gérer les prélèvements

##### *Mieux connaître les prélèvements*

*Inventorier les prélèvements*

x

*Quantifier et suivre les forages individuels (prioritairement en ZRE)*

x

*Mieux contrôler les prélèvements agricoles*

x

*~~Mettre en place un outil de suivi (prioritairement en ZRE)~~*

x

##### *Mieux gérer les priorités de prélèvements*

*Proposition de classement des bassins versants à problème en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) ou bassins à déficit quantitatif*

x

*Etudier la gestion collective des prélèvements - partage de la ressource : quotas / attribution de volumes par usage sur les captages en nappe et les secteurs à risque*

x

##### *Limiter les prélèvements*

*~~Encadrer les forages individuels~~*

x

*~~Sécurisation des modes de prélèvements, notamment par captages~~*

x

*Limiter très fortement ou même supprimer les prélèvements pour les cultures en période d'étiage*

x

*Supprimer les pompages sur petits cours d'eau et nappes d'accompagnement*

x

**NB : encadré vert : mesures jugées prioritaires / texte en rose : ajouts**

## SAGE SARTHE AMONT : Scénarios contrastés

LES MESURES	DISPOSITION OU REGLE	FICHE ACTION
<b>Protection des populations contre les risques</b>		
<b>Améliorer la prévision des inondations</b>		
<b>Améliorer le réseau de suivi et d'alerte</b>		
Renforcer le suivi type CRISTAL sur les affluents de la Sarthe		X
<del>Aider à la mise en place de SIG interactif pour prévenir et gérer les crises</del>		✖
<del>Réduction de la vulnérabilité (à préciser)</del>		✖
<b>Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)</b>		
Accompagner les services de l'Etat dans l'élaboration des PCS (Plans Communaux de Sauvegarde)		X
Privilégier la prévention à la protection (à préciser)	X	
<b>Sensibilisation à la gestion du risque, des acteurs pour la solidarité amont/aval</b>		
Animation et sensibilisation		X
Mettre en place de repères de crues dans chaque commune		X
<b>Améliorer la prévention contre les risques d'inondation</b>		
<b>Prévenir les risques par une meilleure connaissance de l'aléa</b>		
<del>Etudier la genèse crues du bassin de la Sarthe en amont d'Alençon par sous-bassin versant</del> <span style="color: magenta;">Etudier les phénomènes de crue de la Sarthe par sous-</span>		X
<span style="color: magenta;">bassin versant</span>		
<del>Mieux connaître l'influence de l'Orne Saosnoise (à préciser)</del> <span style="color: magenta;">le rôle de l'apport des affluents dans la formation des crues de la Sarthe (compléter</span>		✖
<span style="color: magenta;">les études existantes)</span>		
<b>Protéger les zones inondables sur les affluents</b>		
<del>Mettre en place</del> <span style="color: magenta;">Mise en place hiérarchisée</span> des PPRi sur les affluents	X	X
<del>Instaurer des PPRi</del>	✖	✖
<del>Respecter les PPRi</del>	✖	
<b>Réduire la vulnérabilité en zone inondable</b>		
Réduire la vulnérabilité du bâti en zone inondable	X	X
Interdire les constructions en ZEC	X	
Modifier la destination des habitations en zones inondables <span style="color: magenta;">par acquisition des maisons dans les zones à risque</span> <del>: inciter les collectivités à acheter</del>	X	
<del>les maisons à risque pour démolition</del>		

**NB : encadré vert : mesures jugées prioritaires / texte en rose : ajouts**

## SAGE SARTHE AMONT : Scénarios contrastés

LES MESURES	DISPOSITION OU REGLE	FICHE ACTION
<b>Gestion intégrée du risque d'inondations à l'échelle du bassin versant</b>		
<b><del>Préserver et gérer les ouvrages existants</del></b>		
<del>Maintenir en place les ouvrages existants</del>		✖
<del>Aménagement des bassins de rétention existants (à préciser)</del>		✖
<b>Mieux gérer l'occupation des sols en versant</b>		
Limitier l'imperméabilisation des sols <span style="color: #ff00ff;">en zones urbanisées et en zones agricoles</span>	X	X
<del>Limitier les drainages (à discuter)</del>	✖	✖
Changer les pratiques agricoles en favorisant les prairies en lit majeur	X	X
<b>Reconquérir les zones d'expansion de crues</b>		
Inciter à l'acquisition/gestion des zones d'expansion des crues, prioritairement sur les secteurs en PPRi et sur les secteurs les plus "générateurs" ou contributifs de crues, afin de permettre aux cours d'eau de s'épandre en crues	X	X
Instaurer des servitudes sur des zones inondables non bâties (avec dédommagement aux propriétaires et/ou usagers)	X	X
Instaurer, restaurer et entretenir les zones d'expansion des crues	X	X
<del>Favoriser des zones de stockage naturelles (lacs...) et autres (château d'eau...)</del>		✖
<b>Créer de petits aménagements de ralentissement dynamique des crues</b>		
<del>Création d'un maximum</del> de bassins tampons		X
Réaliser des retenues (zones tampons) sur les collecteurs de drainage		X
Développer de petits aménagements de ralentissement dynamique des crues sur l'ensemble du bassin versant (affluents)		X
Aménager les chemins forestiers		X
<b>Réaliser des ouvrages de ralentissement dynamique des crues</b>		
Réaliser des ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur les cours d'eau principaux et secondaires <del>(à préciser)</del> <span style="color: #ff00ff;">(si la nécessité de tels ouvrages a été prouvée et déterminée)</span>	X	X

**NB : encadré vert : mesures jugées prioritaires / texte en rose : ajouts**